



COMMUNE
DE
CONCISE

Réf: 15593

Concise, le 19 juillet 2019

Au pilier public

Procès-verbal

Approbation d'une demande de référendum communal « contre la décision du Conseil communal du 24 juin 2019 concernant la carrière du Mont-Aubert ».

Dans sa séance du 15 juillet, la Municipalité a pris acte d'une demande de référendum satisfaisant aux exigences de l'art. 110 LEDP. La récolte des signatures est donc autorisée.

La question suivante est soumise au corps électoral :

« Acceptez-vous la décision du conseil communal du 24 juin 2019 concernant l'article 1 du préavis municipal n°30/2019 relatif à l'autorisation de signature par la municipalité de l'acte constitutif de servitude de la carrière du Bois-de-la-Côte, sur le Mont-Aubert ? »

Le modèle de liste validé est disponible au téléchargement sur www.concise.ch/pilier-public, sur demande auprès du comité référendaire ou auprès du bureau communal.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente et avec nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Patrick Jaggi



Le Secrétaire :

Paolo Migliorini

ARGUMENTAIRE

Nous estimons que la population de Concise doit pouvoir s'exprimer sur le projet de carrière prévu pour une durée d'exploitation minimale de 30 ans sur le flanc du Mont-Aubert et qui aura un impact majeur sur plusieurs générations :

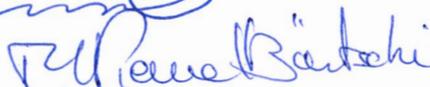
- La carrière provoquerait de nombreuses nuisances pour les habitants de Concise et environs : dynamitages de roche, va-et-vient de camions, nuées de poussières, bruit, etc.
- La carrière aurait un impact paysager extrêmement fort, provoquant une balafre très visible sur les flancs du Mont Aubert et portant atteinte à la valeur patrimoniale, à la faune et à la flore de la région de Concise.
- Les arguments financiers évoqués ne sont pas pertinents, car selon le rapport de l'Etat de Vaud sur les finances communales de mai 2019, Concise n'est ni dans une situation critique, ni à surveiller.

Cet argumentaire n'engage que ses auteurs

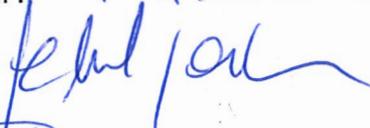
Christos Nüssli :



Marie-Noëlle Pierrel Bärtschi :



Caroline Ferrot Gonin :



David Romero :



Daniel Alessandro :



Thierry Humblet :



Comité référendaire
Préavis 30/2019
c/o Christos Nüssli
Place de l'Eglise 4
1426 Concise

Référendum communal contre la décision du Conseil communal du 24 juin 2019 concernant la carrière du Mont-Aubert

Publication de l'acte contesté au pilier public: **24 juin 2019**

Dernier délai pour la remise des listes de signatures à la municipalité: **28 août 2019**

Les électeurs soussignés demandent, en vertu de l'art 147 de la Constitution vaudoise et des articles 107 et suivants de la LEDP, que la question suivante soit soumise au corps électoral :

« Acceptez-vous la décision du conseil communal du 24 juin 2019 concernant l'article 1 du préavis municipal n° 30/2019 relatif à l'autorisation de signature par la municipalité de l'acte constitutif de servitude de la carrière du Bois-de-la-Côte, sur le Mont-Aubert ? »

Pour que votre signature soit valable, l'ensemble des conditions suivantes doit être rempli:

Votre domicile politique est **Concise** et vous êtes inscrit au rôle des électeurs en matière communale (LEDP, art. 5, al. 2).

Si vous êtes étranger-ère, vous devez habiter en Suisse depuis plus de 10 ans et dans le canton de Vaud depuis plus de 3 ans.

Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable selon l'art. 282 du Code pénal suisse.

Les indications mentionnées ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même.

La loi interdit l'adjonction d'annexes; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste.

Nom à la main, lisiblement	Prénom	Date de naissance Complète J-M-A	Adresse précise Rue et no	Signature Indispensable	Contrôle Laisser en blanc
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					

La **municipalité** atteste que les citoyens ci-dessus sont inscrits au rôle des électeurs à la date du (jour du contrôle par le greffe) et que le nombre des signatures valables est de

Au nom de la **municipalité**
(sceau et signature)

Comité référendaire à 1426 Concise : Christos Nüssli, place de l'Eglise 4, 1426 Concise, Marie-Noëlle Pierrel Bärtschi, La Rive 25, 1426 Concise, Daniel Alessandro, chemin des Rosiers 2, 1426 Concise, David Romero, Impasse du Crieur 5, 1426 Concise, Caroline Ferrot Gonin, chemin du Stand 18, 1426 Concise, Thierry Humblet, chemin de La Scierie 3, 1426 Concise

Merci de retourner cette liste, même incomplète, au plus tard le **27 août 2019** au Comité référendaire M.Christos Nüssli, place de l'Eglise 4, 1426 Concise